

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 mars 2019

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le onze mars deux mil dix-neuf à vingt heures sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MM. CANDELA, CHAMPION, PETIT-GAS, BRUXELLE, BERTRAND Jean, LANGLACE, BERTRAND Rudy, CAILLIERET, DEREGNAUCOURT, DIEU, GONTIER, HENNEBERT, JAN, LHERITIER, MAREL, NIQUET, PEDOT

I – Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur CHAMPION Jean-Paul est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2019 :

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

III – Construction école maternelle – Demande de DETR

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la précédente demande de DETR doit être revue.

En effet, monsieur le Maire a rencontré la nouvelle secrétaire générale de la préfecture et lui a fait part de la demande de DETR formulée le 19 février 2019 par le conseil municipal avec un taux de 35 %. Madame la secrétaire générale informe monsieur le maire que la demande aurait pu être faite avec un taux de 40 % et demande de refaire la demande avec ce taux. D'autre part, il s'avère que le montant des travaux HT de 1 669 436 € ne peut être pris en considération puisque la somme subventionnable des travaux est plafonnée à 800 000 €. Après avoir eu contact avec Monsieur le Directeur du service de la citoyenneté et de la légalité de la Préfecture, une demande peut être redéposée avec un taux de 40 % sur un montant de travaux plafonné à 800 000 € HT.

Monsieur Champion fait un point sur le taux d'endettement de la Commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler la précédente demande et de la renouveler comme ci-dessous :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction de l'école maternelle est en cours et que le permis de construire a été déposé le 18 février 2019

Dans ce projet sont inclus les travaux d'aménagement jeux extérieurs, clôtures, portails et préau de l'école maternelle. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à : 1 669 463 € TTC ou 2 000 356 € TTC€ et se décompose comme suit :

- Travaux construction école maternelle : 1 612 350 € HT ou 1 934 820 € TTC
- Aménagement des extérieurs dont clôture : 57 113 € HT ou 65 536 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte ce projet pour le montant indiqué

Adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Travaux Construction Ecole maternelle	1 612 350	1 934 820	DETR	320 000
			Autofinancement	364 820
			Emprunt	1 250 000
Travaux aménagement Jeux extérieurs dont clôtures et portails	57 113	65 536	DETR	22 845
			Autofinancement	42 691
TOTAL	1 669 463	2 000 356	TOTAL	2 000 356

Sollicite les subventions suivantes :

- 320 000. € soit 40 % du montant des travaux de construction de l'école maternelle plafonné à 800 000 € HT

- 22 845 € soit 40 % du montant des travaux d'aménagement jeux extérieurs dont clôtures et portails
- et charge le maire de toutes les formalités.

La séance est levée à 21 heures dix minutes.